

Réunion du 17 octobre 2019 au 18 octobre 2019

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 8 : des agents mieux accompagnés et mieux valorisés	A8
Convention de mise à disposition de parties de services des Délégations Régionales de l'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions (DRONISEP)	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM),
- VU** la loi n°2018-71 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- VU** le décret n° 2019-830 du 5 août 2019 relatif à la convention type de mise à disposition de parties de services des délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions prévue à l'article 18 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** l'avis du comité technique du 5 septembre 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

ENTENDU Lucie ETONNO, Christophe CLERGEAU, Jean GOYCHMAN, Aykel GARBAA, Ina SY, Franck NICOLON, Frédéric BEATSE, Franck LOUVRIER, Stéphane IBARRA, Philippe HENRY, Bruno RETAILLEAU, Nathalie POIRIER, André MARTIN, Maurice PERRION, Roch BRANCOUR, Laurence GARNIER, Vanessa CHARBONNEAU, Laurent DEJOIE, Pascal GANNAT.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la convention de mise à disposition de parties de services des délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions prévue à l'article 18 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 tel que présenté en annexe 1.

AUTORISE

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Pascale DEBORD

Absents lors du vote : Alain AVELLO (non inscrit), Marguerite LUSSAUD (non inscrit)

REÇU le 21/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs